



Winterthur, 23.11.2022

Communiqué de presse

Un nouveau modèle de soutien pour les installations de biogaz agricole a été adopté

Les cartes sont désormais sur la table : le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui la révision de l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER). Le nouveau modèle de subvention des installations de biogaz agricole qui y est réglementé est un premier pas dans la bonne direction. Toutefois, cette solution transitoire ne suffit pas pour exploiter le potentiel énergétique des engrais de ferme.

Le nouveau modèle de subvention entrera en vigueur à partir de janvier 2023. Il remplace l'ancien système de rétribution à prix coûtant (RPC) et est limité à 2030. Désormais, les coûts d'investissement sont pris en compte par une contribution à fond perdu. De plus, les installations de biogaz agricole peuvent bénéficier d'une contribution aux coûts d'exploitation. Grâce à cette contribution, la structure particulière des coûts de ces installations est prise en compte. Toutefois, avec les contributions fixées par la Confédération par kWh d'électricité injecté, atteindre la rentabilité économique des installations sera un défi. Ökostrom Schweiz, l'association faîtière du biogaz agricole, constate avec déception que les préoccupations de la branche n'ont été que partiellement prises en compte.

La bonne nouvelle : une contribution supplémentaire pour les installations fonctionnant exclusivement avec des substrats agricoles

En valorisant les engrais de ferme pour produire de l'énergie renouvelable, les installations de biogaz agricole fournissent de nombreuses prestations d'intérêt public et écologiques (p.ex. protection du climat, fermeture des cycles d'éléments nutritifs, création de valeur ajoutée dans la zone rurale). Le conseil fédéral tient compte de cette situation. Dans le nouveau modèle d'encouragement, il établit une contribution aux coûts d'exploitation des installations de biomasse par kilowattheure injecté dans le réseau. La contribution est la plus élevée lorsque seule la biomasse agricole – lisier, fumier et résidus organiques – est méthanisée (dans ce cas jusqu'à 29 centimes par kWh). Ökostrom Schweiz salue vivement cette incitation. Le potentiel énergétique dans le domaine des engrais de ferme est énorme. Aujourd'hui, moins de 5% de ce potentiel est exploité.

La mauvaise nouvelle : la sécurité des investissements à long terme n'est pas garantie

Les coûts d'exploitation des installations de biogaz agricole fonctionnant exclusivement avec des engrais de ferme sont plus élevés que ceux d'autres installations de production d'énergies renouvelables. Ce facteur rend une installation difficilement rentable et nécessite des conditions cadres politiques qui créent une sécurité d'investissement à long terme. Malheureusement, le Conseil fédéral ne poursuit pas cette idée de manière conséquente dans la nouvelle Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables. En effet, la contribution à l'investissement n'a été fixée qu'à 50%. C'est décevant, car le projet d'Ordonnance prévoyait jusqu'à 60% ! Une occasion a été manquée, notamment au vu des débats en cours sur la sécurité énergétique en Suisse.

La Loi sur l'énergie doit être améliorée

Plus récemment, le Parlement a adopté, sans opposition, la motion Fässler Daniel 20.3485, « Ne pas mettre en péril les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer ». Cette motion demande au Conseil fédéral d'adapter la législation dans tous les offices fédéraux afin de soutenir le développement des installations de biogaz agricole.

A partir de 2025, la nouvelle Loi sur l'énergie (« la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ») posera les jalons à cet égard. Les délibérations parlementaires sont en cours. Le Parlement a la possibilité d'améliorer les outils de promotion. Il faut trouver une solution viable qui garantisse à long terme l'existence et l'extension des installations de biogaz agricole et qui maximise leur contribution aux objectifs de la politique énergétique et climatique suisse.

Portrait de Ökostrom Schweiz : Ökostrom Schweiz est l'association faitière des exploitants de biogaz agricole. Ses plus de 150 membres sont des agriculteurs qui sont aussi des producteurs d'énergie et protecteurs du climat. Les installations de biogaz agricole sont des piliers de la stratégie énergétique et climatique. Le biométhane permet de produire de l'énergie renouvelable sous différentes formes : de l'électricité et de la chaleur, du biogaz combustible ou du biogaz carburant. Les installations de biogaz apportent ainsi une contribution importante à la protection de l'environnement.

Pour toute question, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes.
Cordialement,

Nadine Baumgartner
Communication/Relation de presse

Ronan Bourse
PDG

T +41 (0)56 444 24 75

M +41 (0)79 937 94 35

nadine.baumgartner@oekostromschweiz.ch

M +41 (0)79 913 20 43

ronan.bourse@oekostromschweiz.ch

[facebook.com/oekostromschweiz](https://www.facebook.com/oekostromschweiz)

<https://www.linkedin.com/company/%C3%B6kostrom-schweiz>

Ökostrom Schweiz

www.oekostromschweiz.ch